

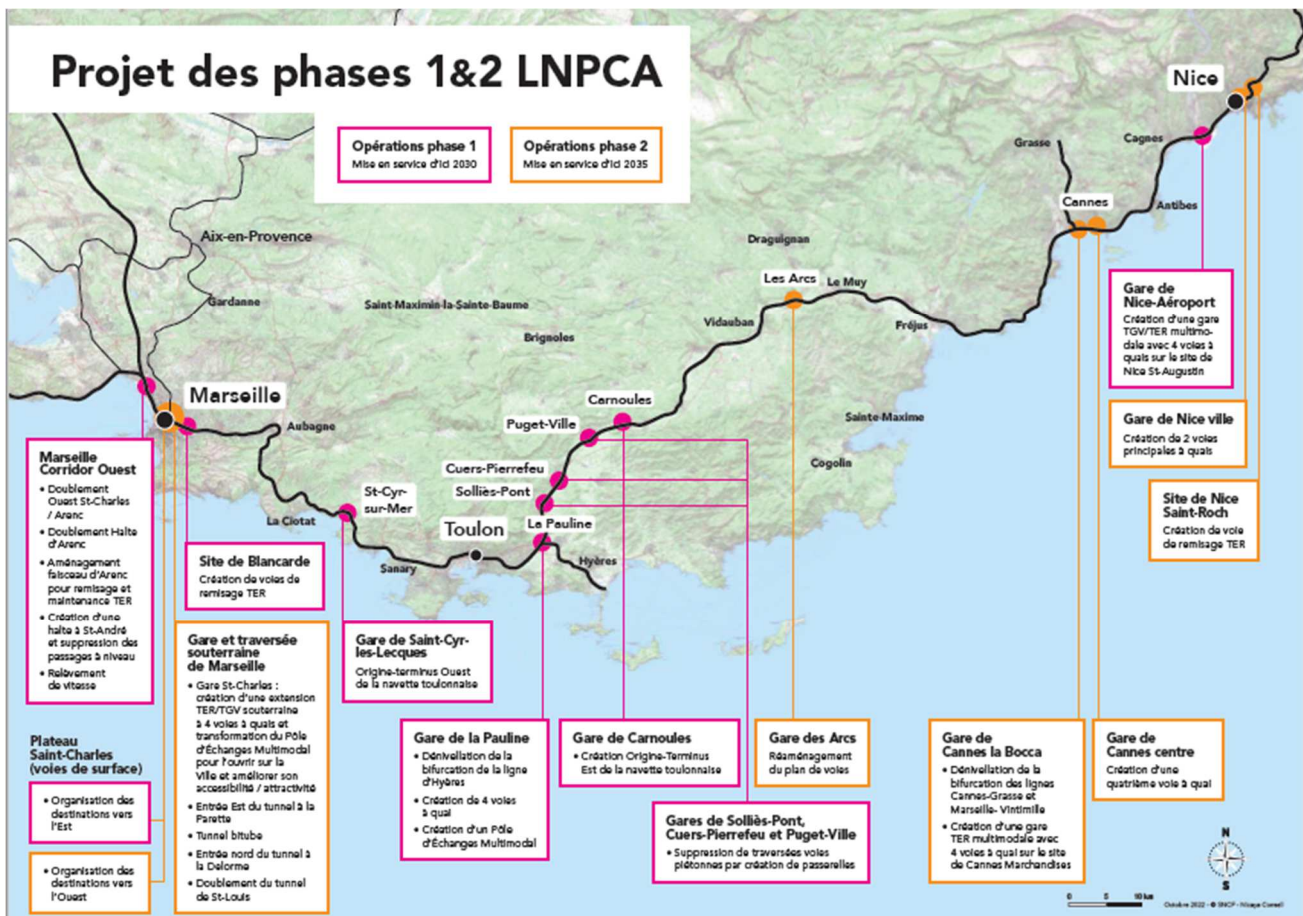


Jeudi 20 octobre 2022

## Le projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) déclaré d'utilité publique

En complément du communiqué de presse du 18 octobre de Monsieur Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, les préfets des-Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes souhaitent préciser par quelques illustrations le contenu de l'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet des phases 1 et 2 de la LNPCA le 13 octobre 2022.

La décision de DUP fait suite au comité de pilotage du 4 octobre, au cours duquel les cofinanceurs de la LNPCA avaient validé les propositions des deux maîtres d'ouvrage SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions sur la prise en considération des remarques de la commission d'enquête, et s'étaient félicités de la poursuite de la dynamique du projet.



Service Régional de la Communication Interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





**=> La phase 1 du projet comprend des adaptations de l'infrastructure existante entre Marseille et Nice avec notamment :**

- La création de gares nouvelles (gare TER/TGV à Nice Aéroport, gares TER multimodales à la Pauline et à Saint-Cyr-sur-Mer dans le Var et à Saint-André à Marseille) ainsi que des adaptations du plan de voies de l'infrastructure ferroviaire en gare de Carnoules et de Marseille Saint-Charles pour les trains venant de l'est (Aubagne, Toulon, Nice, ...).
- La dénivellation de la bifurcation de la ligne Toulon-Hyères sous la ligne Marseille-Vintimille.
- **Les premiers travaux de la phase 1 débuteront en 2025 avec une mise en service de ces opérations prévue d'ici 2030.**

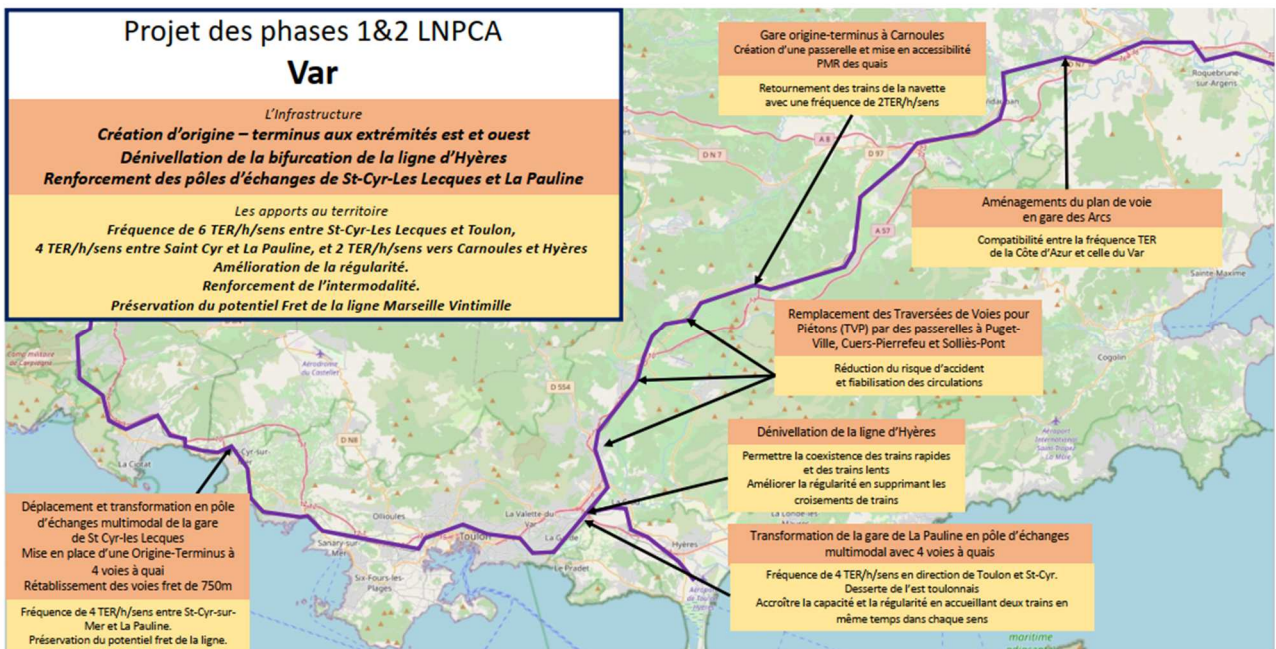
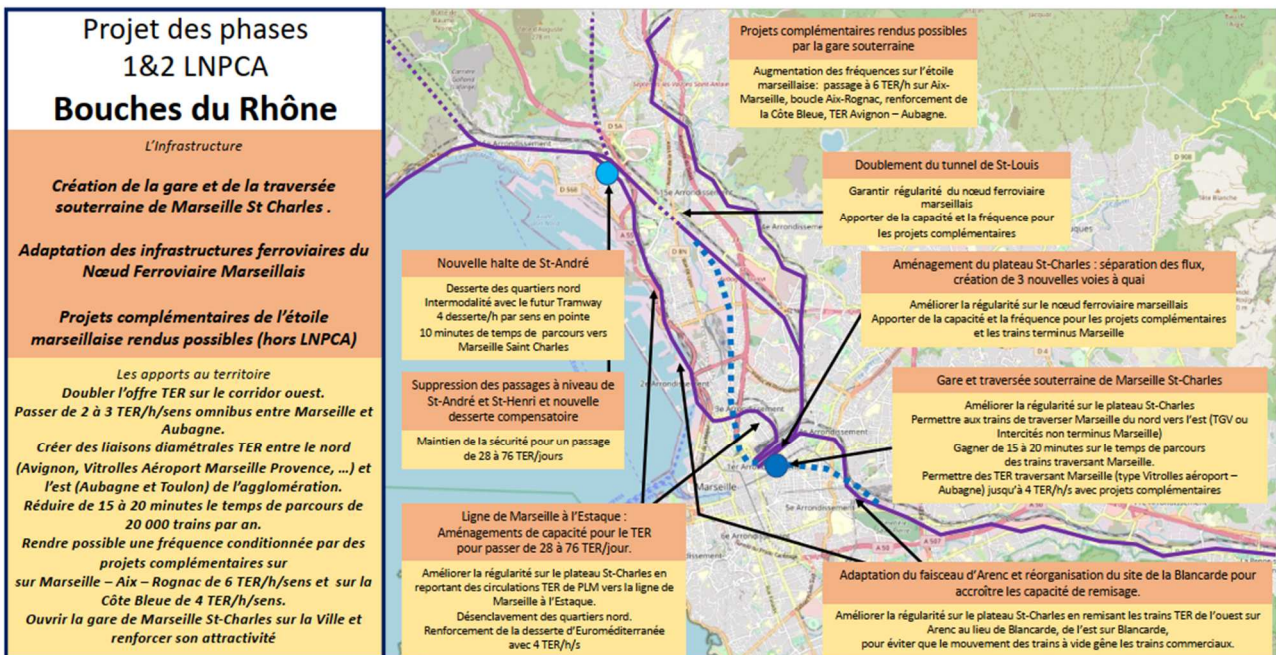
**=> La phase 2 du projet, qui permettra notamment de doubler la fréquence en heure de pointe des trains sur la Côte d'Azur, comprend :**

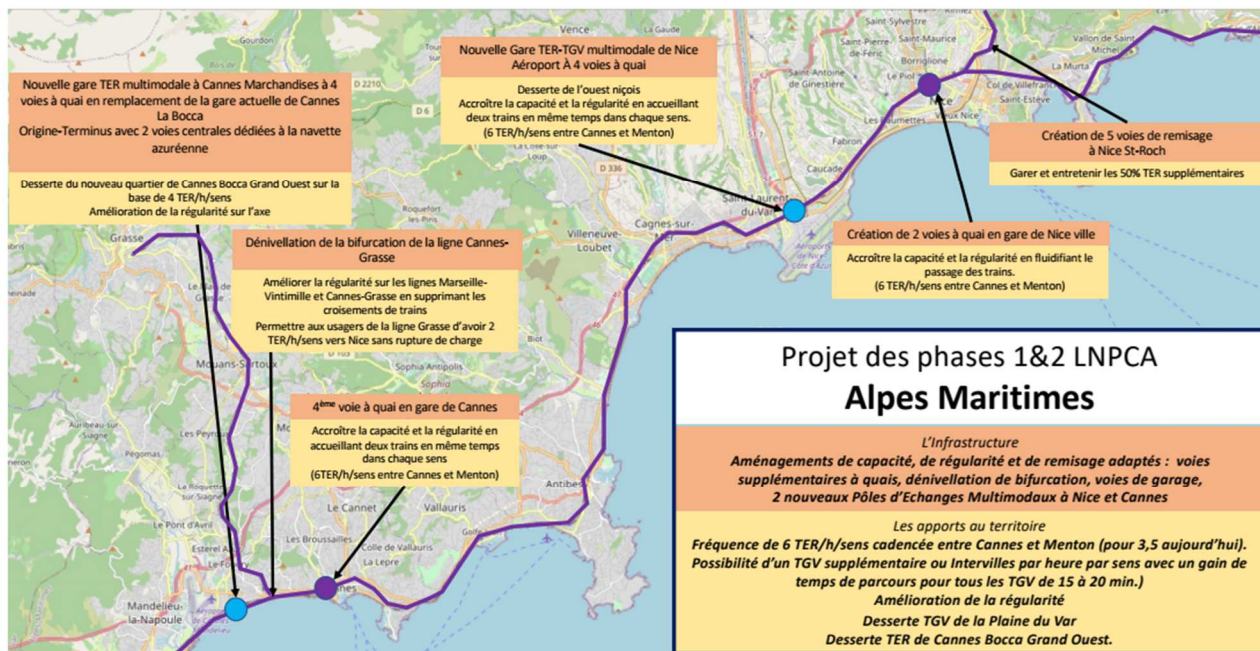
- La création d'une gare traversante multimodale à Cannes-La-Bocca sur le site de Cannes-Marchandises, d'une voie supplémentaire à quai en gare de Cannes Ville et le dénivèlement à Cannes-La-Bocca de la bifurcation de la ligne Marseille-Vintimille sous la ligne Cannes-Grasse, la création de voies principales supplémentaires à Nice-Ville et de voies de remisage supplémentaires à Nice Saint-Roch.
- La création d'une grande gare souterraine de 410 m de long, sous la gare de Marseille Saint-Charles actuelle, permettant d'accueillir les TER et TGV traversant Marseille. Cette infrastructure majeure, qui sera conçue en synergie avec les projets urbains et de mobilité des quartiers riverains, permettra d'éviter les conflits avec les trains terminus à Marseille qui resteront en surface. Cet aménagement fera gagner entre 15 et 20 minutes à plus de 20 000 trains traversant Marseille chaque année.
- **Le début des travaux de la phase 2 est envisagé à l'horizon 2028 pour une mise en service d'ici 2035.**

En cohérence avec les engagements du protocole de financement signé par les partenaires cofinanceurs en décembre 2021, la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, outil destiné à contribuer au financement du projet, a été créée au printemps 2022 et son premier Conseil d'administration s'est tenu le 6 juillet dernier. Le financement des phases 1 et 2 est partagé entre l'État (40%), les collectivités (40 %) et l'Union européenne (20 %).



- ILLUSTRATIONS du projet des phases 1 et 2 par département : Bouches du Rhône, Var et Alpes Maritimes





**Contacts presse :**

- Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)
- Préfecture du Var : [pref-communication@var.gouv.fr](mailto:pref-communication@var.gouv.fr)
- Préfecture des Alpes-Maritimes : [pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr)